



Séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue au Centre de services de Masson-Angers, 57, chemin de Montréal Est, Masson-Angers, Québec, le mardi 6 mai 2003 à 18 h 50 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers André Levac et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présente M^e Suzanne Ouellet, greffier.

Sont absents monsieur le maire Yves Ducharme, président et madame la conseillère Louise Poirier.

CE-2003-640

AUTORISATION MENVIQ - PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE DE LA GAPPE, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 2919044 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux sur le lot numéro 1 270 307 étant le projet Domaine de la Gappe, phase 1;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2919044 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Domaine de la Gappe, phase 1 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

D'aviser le ministère de l'Environnement à l'effet que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égout en place sont aptes à desservir le projet résidentiel Domaine de la Gappe, phase 1 et sont conformes au plan directeur d'aqueduc.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes sur le lot numéro 1 270 307.

Adoptée

MADAME JOCELYNE HOULE
Maire suppléante et vice-présidente
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif